DÉCISION D'EXÉCUTION 2014/439/PESC DU CONSEIL

du 8 juillet 2014

mettant en œuvre la décision 2012/642/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 31, paragraphe 2,

vu la décision 2012/642/PESC du Conseil du 15 octobre 2012 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie ([1]), et notamment son article 6, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) Le 15 octobre 2012, le Conseil a adopté la décision 2012/642/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie.

(2) Le Conseil estime qu'une personne devrait être ajoutée à la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe de la décision 2012/642/PESC.

(3) Le Conseil estime également que huit personnes devraient être retirées de la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe de la décision 2012/642/PESC.

(4) Il y a donc lieu de modifier l'annexe de la décision 2012/642/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe de la décision 2012/642/PESC est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 8 juillet 2014.

Par le Conseil
Le président
P. C. PADOAN

([1]) JO L 285 du 17.10.2012, p. 1.

ANNEXE

I. Les personnes suivantes sont retirées de la liste figurant à l'annexe, partie A, de la décision 2012/642/PESC:

N° 8	Arkhipau, Aliaksandr Mikhailavich;
N° 21	Berastau, Valery Vasilievich;
N° 27	Bushnaia, Natallia Uladzimirauna;
N° 131	Mihun, Andrei Arkadzevich;
N° 164	Samaliuk, Hanna Valerieuna;
N° 195	Svorab, Mikalai Kanstantsinavich;
N° 200	Tratsiak, Piotr Uladzimiravich;
N° 212	Varapaev, Ihar Ryhoravich.

II. La personne suivante est ajoutée à la liste figurant à l'annexe, partie A, de la décision 2012/642/PESC:

	Nom	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Motifs	Date de l'inscription
	Volkov, Vitaliy Nikolayevich			Juge au tribunal régional de Shklov. En janvier 2012, il a ordonné le transfert de N. Statkevitch, ancien candidat à l'élection présidentielle et militant d'opposition, vers une prison de sécurité à Moguilev, au simple motif d'infractions présumées au règlement intérieur de la colonie pénitentiaire IK-17 de Shklov. Ainsi, cette décision a eu pour conséquence de faire subir à N. Statkevitch des violations de ses droits humains telles que la privation de sommeil et la mise en danger de sa santé.	9.7.2014